

---

7<sup>th</sup> Floor, Frost Building South  
7 Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Telephone : 416-325-0400  
Facsimile: 416-327-0374

7<sup>e</sup> étage, Édifice Frost Sud  
7, Queen's Park Crescent  
Toronto ON M7A 1Y7  
Téléphone : 416-325-0400  
Télécopieur : 416-327-0374

M<sup>me</sup> Connie Dejak, présidente  
Société ontarienne de vente du cannabis  
4100, rue Yonge, bureau 200  
Toronto, Ontario M2P 285

Madame Dejak,

Alors que vous amorcez la planification de l'exercice 2021-2022, j'ai le plaisir de vous adresser la présente lettre, en votre qualité de présidente du conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), pour vous communiquer les attentes à l'égard de la SOVC et l'orientation à lui donner au cours de la prochaine année. Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, je vous fais part dans cette lettre de mes attentes concernant le conseil d'administration de la SOVC, qui travaille de concert avec le président-directeur général et l'équipe de haute direction, pour l'exercice financier 2021-2022.

Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration sont des partenaires d'importance vitale dans la prestation de services d'excellente qualité à la population ontarienne. Le travail que vous-même et vos collègues membres du conseil faites en vue d'établir les buts, les objectifs et l'orientation stratégique de la SOVC permettent à celle-ci de continuer à assurer d'une manière socialement responsable la vente du cannabis et des produits connexes sur son site Web et la vente en gros du cannabis aux magasins de vente au détail de cannabis privés autorisés. Il est important que cette orientation s'harmonise avec les priorités du gouvernement, le mandat, les politiques et directives clés de votre organisme et mes propres orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre empressement à servir la province.

Je m'attends à ce que tous les organismes, en tant qu'entités à part entière du gouvernement de l'Ontario, servent la population ontarienne au mieux de ses intérêts en faisant preuve d'efficience et d'efficacité, de même qu'en optimisant l'utilisation qui est faite des ressources. Alors que les gens et les employeurs font face à d'immenses défis en raison de la COVID-19, cette exigence est plus importante que jamais. Je m'attends à ce que chacune de vos actions, décisions ou dépenses prenne en compte les intérêts des contribuables et des personnes que nous servons.

Il s'agit notamment de ce qui suit :

**1. Compétitivité, viabilité et gestion des dépenses**

- Cerner et saisir les possibilités de générer des recettes, de mettre en application des pratiques innovantes et d'améliorer la durabilité des programmes.
- Cerner et saisir les occasions de réaliser des gains d'efficience et des économies.

- Suivre l'orientation applicable concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires relatives aux biens immobiliers et les critères pour l'emplacement des bureaux de l'organisme.

## 2. **Transparence et responsabilisation**

- Respecter les directives et politiques du gouvernement applicables et rédiger les rapports dans un esprit de responsabilisation et transparence.
- Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant.
- Déterminer les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour soutenir le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de responsabilisation.

## 3. **Gestion du risque**

- Déceler, évaluer et atténuer les risques, notamment grâce à la planification et aux interventions liées aux situations d'urgence, comme la COVID-19.

## 4. **Gestion des effectifs**

- Optimiser les effectifs de votre organisme pour réaliser de façon efficiente et efficace les priorités du gouvernement, tout en améliorant les normes relatives au service à la clientèle.
- Rationaliser les fonctions administratives pour faire en sorte que toutes les ressources disponibles soient redirigées vers les services de première ligne critiques dont dépend la population ontarienne.

## 5. **Collecte de données**

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données aux fins de la prise de décision, du partage de l'information et de la production de rapports, notamment en recourant à des solutions existantes ou inédites pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services.
- Appuyer la transparence et le partage de données avec le ministère, s'il y a lieu.

## 6. **Prestation numérique et service à la clientèle**

- Examiner et mettre en œuvre des stratégies de modernisation numérique en vue de la prestation des services en ligne, et continuer de respecter et de surpasser les normes de service à la clientèle durant la transition.
- Utiliser un éventail d'approches ou d'outils pour assurer la prestation de services dans toutes les situations, y compris la COVID-19.

Outre ces priorités à l'échelle gouvernementale, je m'attends à ce que la SOVC se consacre aux tâches suivantes :

- Continuer à travailler de concert avec le gouvernement, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) et les détaillants de cannabis autorisés pour assurer la vente de cannabis légal durant la pandémie de COVID-19, conformément aux protocoles de sécurité applicables recommandés par les responsables de la santé publique.
- Continuer à collaborer étroitement avec le gouvernement et la CAJO pour accroître l'accès aux magasins de vente au détail de cannabis dans les collectivités de l'Ontario.

- Continuer à déployer l'infrastructure critique de vente en gros pour favoriser les économies de coûts et permettre au réseau de détaillants privés de l'Ontario de stimuler la croissance économique de façon durable partout dans la province.
- Continuer à travailler avec les producteurs de cannabis autorisés par le gouvernement fédéral en Ontario, ainsi qu'au Canada, pour mettre sur le marché de nouveaux produits novateurs, afin d'offrir davantage de choix aux consommateurs et de créer un avantage stratégique par rapport au marché du cannabis illégal.
- Poursuivre le développement de la SOVC en tant que chef de file de l'industrie en Ontario en ce qui a trait aux données du marché et aux perspectives sur les consommateurs, dans le but d'éclairer les futures décisions stratégiques du gouvernement et de continuer à fournir aux partenaires commerciaux de la SOVC l'information dont ils ont besoin pour mieux servir les consommateurs et conquérir des parts de marché au détriment du marché illégal.
- Veiller à documenter la présentation de l'Ontario dans le cadre de l'examen de la *Loi sur le cannabis* par le gouvernement fédéral en 2021, en particulier dans le domaine des débouchés commerciaux pour l'industrie.
- Collaborer avec le gouvernement pour continuer à établir des partenariats avec les communautés des Premières Nations qui souhaitent permettre la vente de cannabis dans les réserves.
- Travailler de concert avec l'industrie pour faire progresser les efforts de responsabilité sociale afin de démontrer que la province adopte une approche responsable dans le cadre du déploiement de la vente au détail de cannabis.
- Gérer les risques opérationnels, stratégiques et financiers auxquels la SOVC est exposée afin de contribuer à l'atteinte des objectifs financiers et sociaux de l'organisme et du gouvernement en ce qui a trait à la vente de cannabis.
- Continuer à travailler avec le gouvernement dans le cadre de l'élargissement du conseil d'administration de la SOVC afin d'assurer une collaboration continue avec le gouvernement et une surveillance accrue de l'organisme;
- Respecter les directives et politiques relatives à la gestion des dépenses et à la rémunération des dirigeants
- Présenter au ministère un plan financier et d'activités pour la période de 2021-2022 à 2024-2025 ainsi qu'un rapport de fin d'exercice décrivant les résultats financiers et opérationnels obtenus en 2020-2021, chacun de ces documents étant conforme à la Directive concernant les organismes et les nominations et au protocole d'entente entre la SOVC et le ministère des Finances.

Grâce à ces mesures, nous pouvons nous assurer que la SOVC continue à remplir son mandat d'assurer d'une manière socialement responsable la vente du cannabis et des produits connexes sur son site Web et la vente en gros du cannabis aux magasins de vente au détail privés autorisés.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer par courriel avec Erin McGinn, sous-ministre associée, à [erin.mcginn@ontario.ca](mailto:erin.mcginn@ontario.ca).

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre des Finances,

Rod Phillips

- c. c. Thomas Haig, président-directeur général (par intérim), Société ontarienne de vente du cannabis
- Greg Orencsak, sous-ministre, ministère des Finances
- Nancy Mudrinic, sous-ministre associée, ministère des Finances

